



Retour d'expérience de l'OMAA du point de vue des services déconcentrés de l'État

DRAAF AURA, Bretagne et Pays de la Loire

Comité d'experts apicole du
CNOPSAV du 11 mars 2020



Le rôle de chacun des acteurs

- La DGAL et la Plateforme ESA pour la construction, le pilotage, l'animation nationale, le déploiement et le suivi de l'OMAA – la rédaction d'articles/synthèses de portée nationale/régionale
- La DRAAF en tant qu'organisateur et coordinateur du dispositif au niveau régional – coopération étroite avec les DDecPP pour la gestion des DS1 et MMAA - réalisation de synthèses en lien avec les acteurs régionaux et l'animation nationale OMAA – valorisation, diffusion et communication régionale des résultats en relation avec le niveau national
- L'OVVT (FRGTV) en tant que guichet unique pour recueillir les déclarations et participer à l'élaboration du bilan régional en collaboration avec les DRAAF – Mise en œuvre de la voie « autres troubles » qui permet d'alimenter l'OMAA en données d'investigation
- Les organismes sanitaires et apicoles locaux pour leur partenariat dans le déploiement de l'OMAA au niveau régional

Historique

- Un dispositif pilote mis en place :
 - à partir de fin 2017 en Bretagne et Pays de la Loire (PdL)
 - à partir de 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)
- Au moment de la mise en place pour chaque région :
 - des points positifs
 - des questions / inquiétudes des partenaires et services déconcentrés par rapport aux changements apportés
 - la question du conventionnement entre les partenaires (administration et OVVT, vétérinaires et TSA)
- Pour Bretagne et PdL, deux années d'expérience de phase pilote, et moins d'une année pour AURA

Chaque début d'année...

- Pour les 3 régions, des réunions de restitution des résultats qualitatifs et quantitatifs entre les administrations et avec les partenaires sur l'exercice de l'année précédente
 - > des échanges riches et propositions constructives sur le dispositif, son organisation, les causes d'affaiblissements et de mortalités observés (chimiques, biologiques, climatiques, alimentaires...)
- en AURA : un groupe de travail SRAL / représentants DDecPP / FRGTV / FRGDS + représentants GDS /ADA AuRA qui se réunit 4 fois par an pour échanger des informations et faire le bilan de l'OMAA

Des points positifs :

* Pour les 3 régions : constat unanime sur la réussite, la pertinence et l'opérationnalité du dispositif

> un observatoire bien identifié dans le paysage apicole

DRAAF AURA : « L'expérience 2019 a permis de présenter des données considérées comme fiables et objectives par tous du fait de la méthodologie standardisée, de l'organisation opérationnelle (7j/7, 8h-21h, maillage permettant de couvrir tout le territoire régional), du nombre de signalements, etc. Lors de la présentation des résultats, cela permet « d'assainir » les débats, de couper à certaines critiques. Ainsi des professionnels reconnaissent un dispositif à la hauteur du projet présenté avec des résultats quantitatifs et qualitatifs intéressants, objectivés et utiles à la filière apicole »

* Un seul interlocuteur au moment de la déclaration quels que soient les troubles observés

> une première phase d'investigation au téléphone

* Beaucoup plus de déclarations dans les régions où l'OMAA est déployé > plus de remontée d'informations mais aussi plus d'investigations de DS1

* Excellents retours des apiculteurs aussi bien sur l'accueil au niveau du guichet unique que sur la prise en charge du dossier

* Bonne réactivité des investigateurs en fonction des typologies de cas

* Une restitution systématique des résultats auprès des déclarants

> Par DDecPP ou DRAAF pour DS1 et MMAAA

> Par guichet unique pour la voie « autres troubles »

Pour l'État :

- * Une optimisation des actions de l'État sur les missions régaliennes grâce au tri des déclarations réalisé par les guichets uniques
- * Un suivi en continu des dossiers par les DRAAF via des échanges avec le guichet unique et les investigateurs, mais aussi par des plateformes (Gednet, OCMI...) ou adresses courriels officielles
- * Relations de confiance entre les acteurs impliqués – partenariats, échanges et travail en commun
- * DDecPP et DRAAF satisfaites du maillage sanitaire et réseau de compétences mis en place

> Un dispositif structurant pour la filière et entre les acteurs

Pour les apiculteurs et organisations apicoles :

- * Une prise en charge des déclarations quelles que soient les types de troubles observés
- * Des conseils dispensés auprès des apiculteurs lors des visites appréciés et à développer
- * Des alertes lancées par le dispositif OMAA auprès des apiculteurs en cas de besoin
- * Identification des besoins des acteurs de la filière, possibilités de mise en place de formations, de projets de suivi ou d'études en fonction des résultats observés, diffusion d'informations sur l'existence d'organisations apicoles notamment sanitaires auprès d'apiculteurs non connus ou déclarés

Points d'attention

- Une communication à améliorer pour faire connaître le dispositif notamment pour les apiculteurs non adhérents à une organisation sanitaire / syndicale ou non déclarés
 - > un bulletin mensuel développé en AURA sur le site de la DRAAF (résultats quantitatifs de l'OMAA)
 - > envoyer plus de mailing en 2020 pour informer sur le dispositif
 - > poursuivre la diffusion d'information via les relais locaux (magasins apicoles...)
- Une volonté de développer la collaboration TSA / vétérinaire
 - > en cours de développement malgré des freins d'ordre juridiques, administratifs, fiscaux, assurantiel

Points d'attention

- La consolidation, valorisation et restitution des résultats de l'OMAA
- La nécessité de bien compléter les documents OMAA (déclaration et investigation) quelle que soit la voie, notamment pour les DS1
- Le besoin de mieux communiquer sur l'importance de recueillir l'ensemble des informations des fiches en vue d'une exploitation collective des données

Des attentes des partenaires et administrations

- La réalisation d'analyses complémentaires standardisées et financées pour la voie autres troubles pour affiner la description des syndromes observés
- Un système d'information national à finaliser
- Un accès aux données consolidées pour les partenaires
- La mise en place d'une enquête de satisfaction
- Le souhait de pouvoir faire des déclarations groupées pour certains troubles (ex. : difficultés de remérage ou de fécondation)
- Proposition de communiquer localement par voie de presse par rapport au dispositif mis en place

Merci de votre attention